



# DEMANDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Service scolaire tél : 04 56 58 96 15 mail : <a href="mailto:espace-famille@ville-eybens.fr">espace-famille@ville-eybens.fr</a>
<i>réservé à l'Administration</i>
Code famille :
Date :
Agent :

Date de début souhaitée |\_\_| - |\_\_| - |\_\_| | Ecole fréquentée : \_\_\_\_\_

### Informations sur l'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Sexe :  Masculin  Féminin

### Coordonnées du FOYER

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Téléphones portables : Mère : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Père : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### FREQUENTATION

REGULIER ou  OCCASIONNEL : merci de cocher les jours et les horaires selon vos besoins.

B/7H35-8H30  lundi  mardi  jeudi  vendredi

F/16H30-17H15  lundi  mardi  jeudi  vendredi

H/16H30-18H00  lundi  mardi  jeudi  vendredi

Pour toutes modifications, vous pouvez nous joindre soit par téléphone au service scolaire au 04 58 56 96 15 soit sur le site internet [www.eybens.fr](http://www.eybens.fr), rubrique kiosque famille la **veille avant 9h (le vendredi pour le lundi)**.

### TARIFICATION

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. Ils sont indexés sur le quotient familial CAF fourni par la famille ou, à défaut, sur les derniers avis d'imposition du foyer. Le prix applicable à votre situation est consultable sur le site internet de la Ville.

N° allocataire |\_\_\_\_\_| Quotient familial |\_\_\_\_\_| Date du Quotient : |\_\_\_\_\_|

Autorisation de consultation de votre compte CAF par le service scolaire : oui  non

En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures **non émises**.

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à rentrer seul(e) après l'activité oui  non

En cas d'impossibilité pour venir chercher mon enfant, je donne procuration aux personnes citées ci-dessous :

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ tél : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, (responsable légal, tuteur) certifie l'exactitude des informations fournies. Je m'engage à prendre en charge les frais du périscolaire et à transmettre toute modification de situation (adresse, quotient familial...) au service concerné dans les plus brefs délais. **J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement** (disponible également sur [www.eybens.fr](http://www.eybens.fr)).

J'autorise les prises de vues et l'utilisation des images par la Ville d'Eybens des enfants (*raier cette mention en cas de refus*)

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

## Voir modalités au dos RAPPEL

Vous devez impérativement nous transmettre le dossier complet

### DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

#### 1 - La fiche d'inscription signée

2 - Un justificatif de votre **Quotient Familial CAF** (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures **non émises**.

#### 3 - Copie du carnet de santé (uniquement pour les élémentaires)

## CONSIGNES

Pour des raisons de sécurité, les enfants qui n'ont pas l'autorisation de rentrer seuls ne seront confiés qu'aux parents ou à une personne ayant une procuration. Cette personne devra toujours être en mesure de présenter une pièce d'identité. Seuls les enfants inscrits au dispositif sont sous la responsabilité de la ville.

Les enfants ne peuvent être confiés à des mineurs de moins de 12 ans.

Pour le bon fonctionnement de cet accueil, le respect des horaires est obligatoire. En cas de retard exceptionnel, il est possible de joindre l'astreinte au **06 48 55 50 77 (après 17h)**.

Après 18h, en cas d'impossibilité de joindre la famille ou ses représentants, et conformément aux dispositions légales applicables, votre enfant sera remis aux services de la gendarmerie d'Eybens.

## FACTURATION

Vous recevrez une facture globale (restauration scolaire + périscolaire) chaque mois à payer en espèces, chèque ou par prélèvement automatique.

**Toute absence ou modification non signalées seront facturées.**

## TARIFICATION 2018/2019

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la Ville.

Quotient familial	Tarifs Eybinois pour 3/4 d'heure	Tarifs Extérieurs pour 3/4 d'heure	Tarifs Eybinois et Extérieurs pour 1h30
QF ≤ 380	0,21 €	2,28 €	Tarif 3/4 heure * 1,8
380 < QF ≤ 1500	QF* 0,15982 % - 0,3973	2,28 €	
1500 < QF ≤ 2500	QF * 0,08000 % + 0,8000	2,50 €	
QF > 2500	2,80 €	3,22 €	

## CONTACTS

Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les commandes, annulations, facturations ou modifications est le service scolaire :

Téléphone : **04 56 58 96 15** de 8h30-12h00 et de 13h00-17h00 du lundi au vendredi.

Mail : **espace-famille@ville-eybens.fr**

Courrier : Mairie service scolaire – 2 avenue de Bresson – 38320 EYBENS

